Royale Fédération Colombophile Belge

Koninklijke Belgische Duivenliefhebbersbond

CAN/nv

Dossier behandeld door
traité par

Halle, le 21 octobre 2026.

Ref.
Bijlage(n)
Annexe(s)

CONVOCATION A LA DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE 2026

Le Conseil d'Administration National porte à votre connaissance qu'une deuxième **Assemblée Générale Statutaire**, prévue par **l'article 23 des Statuts**, aura lieu le **vendredi 06 novembre 2026 à 10h00**, dans le bâtiment RFCB, situé au 52-54 Gaasbeeksesteenweg – 1500 HALLE.

ORDRE DU JOUR DEFINITIF

1. **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Nationale du 27.02.2026** (vous transmis le 25.09.2026)

2. **Demande de M. Hendrik Wynant de poser la question suivante à l'Assemblée** « *le conseil d'administration et l'assemblée générale de la RFCB doivent-ils respecter les statuts et les règlements de la RFCB ? OUI ou NON ?* »

3. **CODE DE DEONTOLOGIE (sans la presse)**
 10h30 - Plainte de M. Bart Piens c/ M. Geert Schotte (plainte en annexe)

4. **COMPTABILITE**
 a) Montant du PRIX DE LA BAGUE 2027 et de la tarification y afférente à proposer au Ministère des Finances (détermination du prix de la bague et situation au 31.08.2026 – en annexe)
 b) Budget EP/EPR (art. 43 des Statuts – en annexe)

5. **Reprise point n°11 de l'AGN du 27.02.2026**
 Election des Présidents et des membres du Conseil National Consultatif pour appareil mécanique et du Conseil National Consultatif pour système de constatation électronique sur proposition du Conseil d'Administration National

6. **Propositions d'exclusion** - nihil

7. **Demandes de levée d'exclusion et demandes de réhabilitation** – nihil

8. **Propositions de modifications aux Règlements RFCB** (en annexe)
 a) **Règlement Sportif National**
 Art. 11 § 1, 11 § 2, 12 § 1, 36, 37, 50, 83 § 2 & 99 bis
 b) **Règlement d'Ordre Intérieur**
 Art. 8, 12 (proposition introduite par M. Rudi Joossens en application de l'art. 22.3.2 des Statuts RFCB) & 19
 c) **Code de Déontologie des Mandataires RFCB**
 Point 2.4

d) Uniformisation de la terminologie dans les Statuts et règlements de le la RFCB :
« le conseil d'administration et de gestion national (CAGN) » est remplacé par « le conseil d'administration national (CAN).

9. **Examen de la collaboration entre la RFCB et la Cour Belge d'Arbitrage pour le Sport (CBAS)**

10. **Examen et décision concernant les amendements introduits par les comités des EP/EPR sur les décisions provisoires du comité sportif national concernant :**
10.1 la fixation des dates et lieux de lâcher des concours nationaux et internationaux pour la saison suivante
10.2 l'organisation sportive pour la prochaine saison

< AMENDEMENTS INTRODUITS :
a) Amendement introduit par l'EP de Flandre occidentale en date du 09.10.2026 (en annexe)
b) Amendement introduit par l'EP de Anvers en date du 11.10.2026 (en annexe)
c) Amendement introduit par l'EP du Brabant flamand en date du 12.10.2026 (en annexe)
d) Amendement introduit par l'EP de Flandre orientale en date du 12.10.2026 (en annexe)
e) Amendement introduit par l'EP du Limbourg en date du 12.10.2026 (en annexe)

< CONTRE-AMENDEMENT INTRODUIT :
f) Contre-amendement introduit par l'EP du Brabant flamand en date du 16.10.2026 (en annexe)

Pour le Conseil d'administration national,
Le Vice-Président National,

Dany VANDENBERGHE